

Commentaire de la retranscription de l'interview de M. Auguste Mudry

p. 1 : Le village de moyenne montagne est situé en dessous du plateau d'Avoriaz, où a été créée de toute pièce, après la guerre, une station de sports d'hiver renommée en France. Les villages savoyards vivaient pauvrement de l'agriculture, et ses habitants étaient obligés de quitter la région. Beaucoup s'installaient à Paris.

"travaillait dans une grande famille" : cela signifie qu'elle était domestique dans une famille de la grande bourgeoisie, qui employait beaucoup de gens de maison.

La description morale du grand-père : Auguste Mudry va se réclamer, au cours de son entretien, sans cesse de la morale, et il se présente d'emblée comme l'héritier de son grand-père, qui allait une autorité naturelle à des principes stricts.

p. 2 : Description habituelle de l'enfance montagnarde. Auguste Mudry ne dit pas si l'école se trouvait dans le village où il habitait, ce qui était peut-être le cas. Le trajet à pieds des écoliers a existé en France jusque après la Seconde Guerre mondiale. La vision est classique d'un école de village à classe unique, qui aurait prodigué un enseignement de haut niveau (et cette description sert souvent de contrepoint à la description de l'école contemporaine en France, qui n'arrive plus à apprendre à lire, écrire et compter à ses élèves). La réalité historique était bien sûr différente, et beaucoup d'élèves sortaient avec un niveau scolaire rudimentaire.

"36 rue Réaumur" : Ce quartier du centre de la capitale était ouvrier, situé non loin des Halles. On y trouvait beaucoup de familles d'immigrés, dont d'immigrés juifs, mais aussi des provinciaux montés à Paris.

p. 3 : Auguste Mudry introduit déjà là une nuance dans la description de son milieu familial. Le grand-père était décrit comme un républicain laïque, mais la

famille de la mère était catholique. Le fait que les enfants aient été placés dans des écoles religieuses montre cependant l'importance du catholicisme dans cette famille, mais aussi son désir, et sa possibilité de début d'ascension sociale. Le quartier de Montparnasse était celui où se trouvait la crèmerie familiale, et probablement celui où habitait la famille. C'était aussi un quartier qui comptait, et qui compte encore, un grand nombre d'institutions religieuses, dont des internats. Auguste Mudry ne précise pas s'il a été interne à Saint-François-Xavier.

La description du rapport de sa famille au catholicisme est plein d'ambiguïté. Sa mère, tout au moins, était très religieuse, puisqu'elle l'entraînait à servir la messe tous les matins, ce qui n'était pas négligeable dans une éducation. D'autre part, un cousin est devenu prêtre. Mais Auguste Mudry refuse d'avouer la force de cette pratique et de cette éducation catholique traditionnelle, qui pourrait expliquer son engagement futur. Habilement, il gomme toutes les informations qui pourraient expliquer dans son itinéraire une idéologie de droite. Ainsi, il explique son travail d'enfant de coeur par le besoin de gagner de l'argent de poche.

"J'ai dû interrompre l'école permanente.." : Il y avait, apparemment, la volonté chez lui de faire des études. L'école était obligatoire jusqu'à 13 ans seulement. Il y a eu une volonté de s'élever socialement, illustrée par les cours du soirs pris chez les Jésuites. On retrouvera cette volonté dans l'engagement d'Auguste Mudry au Commissariat général aux questions juives.

p. 4 : Auguste Mudry a donc commencé sa vie professionnelle dans un premier magasin familial, puis, dans le second. Il n'avoue pas facilement cela, sautant systématiquement au passage suivant de sa biographie, sa formation de pilote.

p. 5 : "Les Mermoz et compagnie". Il s'agit de l'épopée de l'aéropostale, qui a relié la France à l'Amérique du Sud. Les pilotes ont été présentés comme membres d'une chevalerie des temps modernes. Antoine de Saint-Exupéry a magnifié dans ses livres cette épopée. Son roman *Vol de Nuit* date de 1931. Auguste Mudry avait 14 ans. Jean Mermoz, né en 1901, réussit, en 1930, la

première liaison aérienne entre la France et l'Amérique du Sud. Il disparut en mer en 1936, au large de Dakar, dans son hydravion *Croix -du-Sud*.

p. 8 : ".. qui se fout du Front Populaire comme du reste" : là encore, Auguste Mudry se déclare apolitique.

L'Aviation Populaire : le Front Populaire de 1936 modifia considérablement la structure de la construction aéronautique française, en nationalisant une grande partie des entreprises, et particulièrement celles qui construisaient des avions militaires. Le ministre de l'Air était Pierre Cot, et son chef de cabinet Jean Moulin. Mais, malgré la priorité donnée à l'armée de l'Air, le ministre ne renonça pas à tenter une certaine démocratisation de l'aviation, d'abord parce que celle ci faisait encore rêver, et parce qu'il fallait, dans une optique, même lointaine de préparation d'une guerre, former un plus grand nombre de pilotes. La loi budgétaire votée le 31 décembre 1936 créa une "aviation populaire". "Dirigée depuis le boulevard Victor (où se trouvait le ministère de l'Air), elle naitrait des aéro-clubs conviés à donner aux jeunes gens une formation patriotique et civique. Elle avait un budget considérable et des sections locales confiées à un trio représentatif de la nation : un instituteur ou professeur de l'enseignement public désigné par l'Inspection académique, un employé civil ou militaire du ministère de l'Air, un syndicaliste C.G.T.. Pour elle, le ministère étatisa le marché des petits avions. 260 avions furent acquis au gré du ministère sur les budgets de 1936 et 1937 et remis en dotation aux clubs, et les primes d'achats qui soutenaient les ventes depuis 1930 furent supprimés" (CHADEAU, Emmanuel, L'industrie aéronautique en France 1900-1950. De Blériot à Dassault, Fayard, 1987, p. 261)

p. 10 : "En fait, si je suis là aujourd'hui devant vous comme je suis, je le dois à cette omission". Il faut probablement comprendre cette phrase par une allusion à la préparation de guerre. Auguste Mudry aurait dû être incorporé en 1937. A cause d'une erreur administrative, il ne l'a été qu'en 1938, au moment où la situation internationale était plus tendue. A partir de l'été 1938, certaines classes de réservistes furent rappelés, jusqu'aux accords de Munich (septembre 1938). Après Munich, la France accéléra son réarmement, et aussi

la formation de pilotes militaires. Incorporé à l'automne 1938, Auguste Mudry fut donc envoyé Istres, ce qui n'aurait peut-être pas été le cas s'il avait été appelé un an plus tôt. D'autre part, l'interview a été réalisée dans un bureau de son usine de construction d'avion de voltige. Il faut donc comprendre le mot "ici" dans son acception géographique. Mudry affirme que le fait d'avoir pu être incorporé dans l'aviation a décidé de sa future vocation d'instructeur, puis de constructeur.

p. 11 : Istres : il s'agit d'une petite ville du sud de la France, dans le département des Bouches du Rhône, sur l'étang de Berre (près de Marseille). A Istres se trouvait, et se trouve toujours l'école d'instruction de l'armée de l'air.

p. 14 : "brevet de pilote" : le cursus de formation d'Auguste Mudry a donc été le suivant : il a été diplômé pilote de l'aviation civile (tourisme) en suivant les cours de l'Aviation Populaire. Ensuite, à Istres, un examen a sélectionné les pilotes appelés, et en a choisi 120. Ces 120 hommes ont entrepris alors, à partir de janvier 1939, une formation de pilote militaire.

p. 15 : Michel Gallimard était bien le fils de Gaston Gallimard, le fondateur de la maison d'édition. La N.R.F. (Nouvelle Revue Française) était la revue littéraire éditée par la maison Gallimard, la plus prestigieuse de l'époque. C'était aussi la référence de l'une des collections Gallimard. Michel Gallimard travailla avec son père, dont il était destiné à prendre la succession. En 1960, sur une route de Normandie, la voiture de sport qu'il conduisait heurta un arbre. L'écrivain Albert Camus, son ami, était dans la voiture. Il furent tous deux tués.

"Marignan" : il s'agit de l'aéroport de Marseille.

p. 16 : "Toulon" : il y a une contradiction. Il s'agit de la ville de Tours, à 100 kilomètres de Paris.

p. 17 : "Saint- Avertin" : ville d'Indre-et-Loire, dans la banlieue de Tours.

p. 17 : "tirs allemands". Au début de la drôle de guerre, le général Gamelin décida quelques offensives limitées en Sarre, sous la forme d'offensive et de coups de mains. 200 Allemands environ furent tués. Mais, après la chute de Varsovie, le 28 septembre, des avions et des installations de D.C.A. furent effectivement rendus disponibles et emportés vers le front de l'Ouest. Les quelques territoires conquis par les Français furent rapidement évacués. Auguste Mudry évoque ce court épisode de la guerre, auquel il participa en pilotant un avion de reconnaissance.

p. 18 : "Châlles-les-Eaux", commune de Savoie, près de Chambéry.
"Pont-de-l'Arche" : commune de l'Eure, sur la Seine.

p. 20 : "le front de l'Est" : il s'agit de l'est de la France. Mudry évoque ici les préparatifs de repli vers l'Afrique du Nord, pour suivre le gouvernement français. On sait que des députés s'embarquèrent dans ce but sur le navire *Massilia*, et que le sujet fut débattu en conseil des ministres à Bordeaux. *Finalement, l'armistice fut demandée*, le 17 juin.

".. pour l'emmener à la base de Châteauroux" : la convention d'armistice prévoyait une armée française très réduite, mais pas inexistante. Des avions furent concédés à l'armée de l'air, mais en zone libre seulement. Châteauroux, dans l'Indre, était au sud de la ligne de démarcation et donc bien en zone libre.

p. 21 : "On aurait pu passer en Espagne". C'est une constante dans les récits a posteriori des Français engagés dans la collaboration ou à Vichy que d'expliquer la fragilité de leur choix, et comment ils auraient pu tout aussi bien basculer en Résistance. Naturellement, cela n'avait aucun sens de tenter de passer en Espagne, pays neutre qui refusait au même moment, malgré l'insistance d'Hitler, de rentrer dans la guerre. Londres était, à ce moment là, un choix possible. Ce ne sera que bien plus tard, après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, que des Français tenteront de gagner l'Espagne afin de passer au Maroc et de rejoindre la France Libre.

"triporteur" : tricycle muni d'une caisse pour transporter les marchandises.
Moyen de transport répandu durant l'Occupation , à cause du manque d'essence.

"Les raidillons de l'opéra" : les rues partant de l'arrière de l'Opéra sont légèrement en pente. Le trajet n'est cependant pas exact : on fait un détour en passant par Opéra pour rejoindre, depuis les Halles, la gare Saint-Lazare .

p. 22 : "La présence de l'Occupation..." : remarque étrange, qui contredit les récits de l'époque, où, dans le centre de Paris, la présence allemande était importante. Le fait que les clients allemands étaient peu nombreux dans la crèmerie des parents est assez logique : les soldats n'avaient pas besoin de faire les courses pour se faire la cuisine. D'autre part, les denrées périssables vendues par les B.O.F. (terme de l'époque : beurre, oeufs, fromage) n'étaient pas recherchés par les Allemands en permission, qui par contre étaient de gros clients de produits de luxe, de vins et de vêtements.

"... on vivait en circuit fermé" : Mudry est imprécis sur ses activités des premières années de l'Occupation. Pierre Gérard était donc l'un de ses amis, militant à l'Action Française, qui possédait un avion, mais ne pilotait pas. Ancien journaliste au *Jour*, il était un ami de Darquier de Pellepoix depuis 1934. Il devint directeur adjoint du SCAP, le Service de contrôle des administrateurs provisoires, en 1941.

L'Action Française était un mouvement d'extrême-droite français, dont le dirigeant était Charles Maurras. Il était royaliste, anti-démocrate, antisémite et contre les francs-maçons.

p. 23 : "Non! Je fréquentais le bar qui était en face..." Auguste Mudry cherche à éviter à tout prix la marque d'un engagement idéologique quelconque. Il affirme qu'il fréquentait par hasard les militants de l'Action Française, parce que, dans la rue où il habitait se trouvaient et la bibliothèque de l'organisation et le *Petit écho de la mode*. Les mannequins du journal et les militants se retrouvaient

dans le même bar. Mudry affirme qu'il n'était pas engagé politiquement, qu'il avait des amis communistes.

"Une place de rédacteur chez nous" : il s'agit, déjà, de son futur emploi au Commissariat général aux questions juives. Le S.T.O., Service de travail obligatoire en Allemagne, ne sera instauré en fait qu'en février 1943. Pour ne pas partir, beaucoup de jeunes gens gagneront le maquis. Mudry se pose ici aussi en résistant, puisqu'il affirme avoir accepté de rentrer au Commissariat général aux questions juives pour ne pas travailler pour le Reich. L'alternative aurait été pour lui de gagner la Savoie, où il avait encore ses grands-parents, prenant le chemin ainsi des réprimés et des résistants. Mais il y a une forte contradiction dans les dates, puisqu'il est entré au CGQJ au début de 1942, c'est à dire un an avant les menaces de départ en Allemagne.

"employé au cabinet du Ministre" : le dirigeant du Commissariat, à cette époque Xavier Vallat, avait rang de ministre. il dépendait d'abord du ministère de l'Intérieur, puis de premier ministre, puis, enfin, du Maréchal lui-même.

"tes qualités et ta formation te permettraient.." : on a vu cependant qu'Auguste Mudry n'avait aucun diplôme à part son brevet de pilote.

"Le Service de contrôle des administrateurs provisoires" : service français créé le 9 décembre 1941 sous la direction du ministère de la Production industrielle. Il avait pour charge de contrôler, et bientôt de nommer les administrateurs provisoires des entreprises juives. Son premier directeur en fut Pierre-Eugène Fournier, ancien gouverneur de la Banque de France et directeur général de la SNCF.

p. 25 : "la réalisation économique" il s'agit de l'aryanisation économique. Les souvenirs de Mudry sont ici très précis. En effet, le SCAP fut rattaché, le 19 juin 1941, au Commissariat général aux questions juives qui avait été créé au mois de mars précédent. Un peu plus tard, le SCAP devint une direction du Commissariat, la plus importante en nombre d'agents: la direction de

l'Aryanisation économique. Celle-ci était en charge de l'expulsion des Juifs de France de leur fonction économique.

p. 25 : "21 juillet 1941" : il s'agit de la loi française du 22 juillet 1941, étendant doublement les procédures d'aryanisation économique mise en place depuis le début de l'Occupation : d'abord, à toutes les catégories de biens, dont les valeurs et les titres, et ensuite à la zone libre.

"Je ne serais pas entré dans un service de contrôle des personnes" : c'est une des défenses de Mudry que d'affirmer qu'il n'avait fait que gérer des biens, mais n'a pas pris part à l'atteinte aux personnes juives. Cela était exact si on s'en tient à la lettre des attributions de la direction de l'Aryanisation économique. Mais le Commissariat comptait aussi une direction du Statut des personnes, qui avait pour charge de d'instruire des dossiers et de dire si une personne était juive ou non, ainsi qu'une P.Q.J., la Police aux Questions Juives, qui deviendra la S.E.C. (Section d'enquête et de contrôle) en juillet 1942.

"Eschter" (orthographe incertaine) : il s'agit d'une connaissance de Mudry qui l'a longuement interrogé pour écrire sa biographie. Auguste Mudry a pu lire les textes tirés des entretiens.

"5 B" : Le SCAP fut divisée en section, dont les huit premières correspondaient aux entreprises juives du département de la Seine, classées par branches d'activités. La section 5 B s'occupait des entreprises d'immobilier. La section 9 traitait de toutes les entreprises juives de province.

"... qui a fusionné avec la direction de la planification économique..." : Mudry se souvient de la fusion, mais il confond les organismes. Le SCAP, on l'a vu, a fusionné avec le Commissariat général aux questions juives.

p. 26 : "rue de la Banque". La C.G.Q.J. s'installa dans les locaux de l'entreprise juive de négoce et de banque Louis-Dreyfus, qui occupait un immeuble entier non loin de la Bourse. Il y avait deux entrées, et donc deux adresses, rue de la Banque et place des Petits-Pères.

"section C " : la section 5 C s'occupaient des banques juives. La section 5 A de la "circulation des capitaux".

"rédacteur" : ce terme, repris de l'administration ou du monde des assurances, représentait une fonction précise au Commissariat. Le rédacteur suivait les dossiers, relançait les administrateurs provisoires, transmettait les informations et le courrier.

p. 27 : "... ils ne cherchaient pas à faire du zèle". La gestion du Commissariat général aux questions juives a été beaucoup critiquée, surtout à partir de mai 1942, c'est à dire à l'arrivée à sa tête de Louis Darquier (dit de Pellepoix). Les dossiers n'étaient pas très bien suivis, sauf ceux des entreprises importantes, qui intéressaient les divers ministères. De nombreuses malversations furent de plus dénoncées.

"1er juillet" : il s'agit de la loi du 22 juillet 1941.

"l'Immobilière de Construction" : la famille Rothschild avait de grands intérêts dans les sociétés d'habitations à bon marché construites dans l'entre-deux-guerres près des boulevards de ceinture. Les Weill ne sont pas identifiés. Il s'agit peut-être, aux yeux d'Auguste Mudry, de la famille David-Weill, qui dirigeait la banque Lazard, et qui n'avait rien à faire dans ce secteur.

"M. Blôt" : confusion. Mudry a dit que Blôt était une jeune femme.

"conservation des hypothèques" : on ne voit pas à quoi cela a pu servir dans l'aryanisation. Il y eut cependant quelques problèmes de publicité des hypothèques lors de la vente d'immeubles juifs, puisque le propriétaire juif n'était pas présent lors de la vente, mais seulement son administrateur provisoire.

"ordonnances allemandes" : les premières ordonnances d'aryanisation en France furent allemandes. Elles furent mises en oeuvre et complétées par des

lois françaises, dès l'automne 1940. Le Commissariat appliquait et les lois françaises, et les ordonnances allemandes.

p. 28 : "Annette" : il s'agit d'Annette Wieviorka, historienne, directeur de recherches au CNRS, membre de la Mission d'Études sur la Spoliation des Juifs de France, dite Mission Mattéoli, qui, dans le cadre de la Mission, a interrogé auparavant Auguste Mudry, et lui a apporté des copies de documents du C.G.Q.J., conservés aux Archives Nationales (série AJ 38).

"J'étais pas apprécié de certains Allemands" : ici, Mudry se pose en opposant aux directives allemandes. Toute l'histoire du Commissariat montre que son opposition aux directives des autorités d'occupation a été très faible.

"acomptes" : La Troisième ordonnance allemande du 26 avril 1941 relative aux mesures contre les Juifs édicta que les comptes devaient être bloqués, mais que des "subsides indispensables" pouvaient être versés aux titulaires des comptes. Ce système fonctionna, avec difficulté, durant les premières années de l'Occupation. La loi française du 22 juillet 1941 ordonnait le versement des produits de l'aryanisation, liquidation ou vente, à un compte bloqué au nom du propriétaire juif, à la Caisse des dépôts et consignations. Cet argent fut consigné finalement, selon les procédures habituelles à la Caisse.

"elle n'avait rien à voir avec les subsides versés par les administrateurs provisoires à leurs administrés juifs" : Ceci est inexact : c'est le CGQJ, et précisément sa section 5 A, qui instruisait les demandes de subsides déposés par les Juifs.

"... administrateurs pas trop généreux.." : le Commissariat n'a jamais incité les administrateurs provisoires à donner plus d'argent aux Juifs. De toute façon, les Juifs n'avaient pas le droit de s'adresser directement aux services du CGQJ, ils n'avaient même pas le droit de pénétrer dans les locaux, et tout contact se faisait par l'intermédiaire de l'administrateur provisoire.

"Normalement, les juifs porteurs de l'étoile n'avaient pas accès à nos bureaux" :
Le port de l'étoile, obligatoire à partir de mai 1942, n'avait rien à voir avec
l'interdiction.

"J'ai reçu à diverses à diverses reprises les fondés de pouvoir des
administrateurs juifs" : il est exact que de nombreux intermédiaires prenaient
rendez-vous au Commissariat, mais c'était le plus souvent des acheteurs
potentiels de biens juifs.

"ils nous faisaient des rapports..." : les administrateurs provisoires devaient
envoyer un rapport mensuels sur l'entreprise au CGQJ.

p. 31 : "j'en ai relevé plusieurs de ses fonctions" : il s'agissait de contrôler la
masse des administrateurs provisoires, dont le nombre est estimé aujourd'hui
entre 7 à 10000. Lorsqu'une malversation était dénoncée, il arrivait que
l'administrateur provisoire soit relevé de ses fonctions, sans encourir
néanmoins de sanctions. Mais, le plus souvent, il conservait sa place.

"casier judiciaire" : au moment de la nomination de chaque administrateur
provisoire, il était demandé un extrait de casier judiciaire.

"l'idée de partir s'est estompée" : Mudry tente d'expliquer pourquoi il n'a pas
démissionné malgré son choc au moment de la rafle du Vel' d'Hiv'.

p. 33 "... il y en avait une qui n'a pratiquement pas existé..." : la section 5 A n'a
géré presque aucune entreprise, mais elle a eu à s'occuper des dossiers de
demande de subsides.

"le bouquin de Billig" : Joseph Billig (1904-1994) fut l'un des premiers
chercheurs du Centre de documentation juive contemporaine, et le premier à
mettre l'accent sur le caractère bureaucratique de l'antisémitisme du
gouvernement de Vichy. Son ouvrage, publié au édition du Centre, est divisé
en trois tomes. Mudry les a lus, et cela explique sa connaissance, après tant
d'années, des détails de l'ouvrage. Il y est d'ailleurs mentionné trois fois : dans

le tome I, à la page 129, Billig explique que Boué, le directeur général de l'aryanisation économique fut accusé de connivence avec un juif propriétaire d'une société immobilière. Dans un rapport daté du 11 mars 1943 et envoyé au représentant de l'État-major militaire allemand auprès du CGQJ, il est écrit : "On peut, au cours de l'enquête, interroger M. Mudry et Mlle Ronceray (Mudry parle d'une demoiselle Ronceraisse, à la page 26 de l'entretien), mais il y aurait lieu d'arrêter auparavant S. et Boué de façon que M. Mudry et Mlle Ronceray témoignent librement".

A la page 132 du même tome I, Billig écrit : "Après le départ de Boué, en février 1944, la Direction Générale de l'Aryanisation Économique entra dans une période d'instabilité. Cela se passait au moment de l'installation de du Paty de Clam. Nous voyons Antignac s'emparer provisoirement, en avril, de cette direction contre la volonté impuissante de du Paty. Bientôt après, Antignac démissionne temporairement du C.G.Q.J. pour y revenir quelques semaines plus tard en qualité de Secrétaire Général. En mai 1944, du Paty désigna comme Directeur de l'Aryanisation Économique, à titre intérimaire, Mudry, Chef d'une section de l'Aryanisation Économique. Devenue Secrétaire Général, Antignac fait rétrograder Mudry au poste de Directeur Adjoint et nomme Directeur Général de l'Aryanisation Économique un homme qui lui était entièrement dévoué, Jean Petit."

Dans le tome II, Billig, à la page 243, donne la date de nomination de Mudry au poste de directeur de l'Aryanisation économique : le 2 mai 1944.

L'ouvrage de référence de Robert O. Paxton et de Michael M. Marrus, *Vichy et les Juifs, paru en français en 1981*, mentionne aussi, brièvement, d'Auguste Mudry. Dans l'édition de poche, à la page 399, ils écrivent, expliquant la fuite des haut-fonctionnaires du CGQJ et leur remplacement, à partir de 1942, de responsables beaucoup moins formés : "Il était désormais possible de faire son chemin rapidement au C.G.Q.J.. Étant l'ami de Gérard, un certain Auguste Mudry, qui n'avait fait que des études primaires, passa d'un emploi rémunéré à raison de 2000 francs par mois à un emploi qui l'était cinq fois plus." Gérard est l'ami militant de Mudry, qui l'avait fait entrer au Commissariat.

p. 34 : "... j'ai découvert ce qu'était la puissance juive à l'époque!!!". Après plusieurs heures déjà d'entretien, Mudry contrôle moins ses réactions, et dévoile ses sentiments antisémites. Il reprend la thèse, si plastique, du complot juif, et l'introduit à l'intérieur même du Commissariat, ce qui est naturellement absurde.

Mudry décrit à cette page le climat général, délétère, du Commissariat, , où les rivalités étaient d'une rare violence, surtout à partir de 1943, et où de nombreux rédacteurs peu recommandables se dénonçaient les uns les autres.

Pignerolles : Pignerol

"Bouet" : Lucien Boué était un proche de Darquier de Pellepoix. Il avait travaillé à la préfecture de la Seine. Marrus et Paxton explique que "les Allemands eux-mêmes le soupçonnait de corruption" (p. 399).

p. 36 : Quant à l'Immobilier-Construction, l'histoire en est absurde. Les biens des Rothschild furent confisqués purement et simplement, en même temps qu'ils furent déchus de leur nationalité française, en septembre 1940. La réalisation de tous leurs biens fut confiée à l'administration des Domaines, et le C.G.Q.J. n'eut pas à intervenir. L'histoire racontée par Mudry lui permettra de montrer que ce n'est pas lui qui s'est trompé, que le CGQJ était un endroit contrôlé par les Juifs, et donc qu'on les y aidait!

"C'était devenu difficile quand les administrateurs allaient trouver les allemands" : des administrateurs provisoires avaient en effet été imposés par les Autorités allemandes, avec lesquelles ils avaient de bons contacts.

p. 37 : "ceux là, j'ai fait en sorte qu'on les retrouve" : Mudry se pose, déjà à ce moment là, comme il le fera plus nettement plus tard, en résistant. C'est lui qui aurait sauvé les archives du Commissariat, ce qui est encore une fois absurde.

p. 38 : "... là, je suis officiellement chef de section" : il s'agit donc de la section 5 B, immobilier.

"... une procédure très étudiée" : la loi du 22 juillet prévoyait la création d'un comité consultatif de l'aryanisation. Un arrêté du Commissariat du 15 octobre 1941 en fixa la composition :

"M. Camille Borione, président de chambre honoraire au tribunal de commerce de la Seine, 76 avenue Marceau, Paris

Membre

MM.

Rogeon, administrateur de la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, ou son représentant.

Gravire, directeur général de l'escompte de la Banque de France, ou son représentant.

Parturier, sous directeur du Crédit National, ou son représentant.

Vernaud, chef de la direction des prêts hypothécaires du Crédit Foncier de France ou son représentant.

Boué, chef de service des mutations immobilières à la Préfecture de la Seine.

Regnard, syndic de faillite près le tribunal de commerce de la Seine, 30 rue Gay-Lussac, Paris.

Catat, liquidateur de sociétés.

Philippe Simon, commissaire agréé de sociétés près la cour d'appel de Paris.

Varcollier, architecte, 3 rue de Grenelle, Paris.

Largier, agent immobilier".

Cette liste fut modifiée une première fois en mars 1942, puis un arrêté de décembre de la même année décida que les membres du Comité consultatif seraient :

"Le directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre ou son représentant; le directeur de la Banque de France ou son représentant; le directeur du Crédit National ou son représentant; le directeur des services d'architecture et d'urbanisme à la Préfecture de la Seine ou son représentant; le président de l'ordre des architectes de la Seine ou son représentant; le président de la Chambre des notaires de Paris et de la Seine ou son représentant".

Le Comité se réunissait toutes les semaines, au Commissariat, et fixait la mise à prix des immeubles juifs à mettre en vente. Il y avait ensuite publicité légale d'offre de vente. Les acheteurs potentiels devaient soumissionner sous pli cacheté. L'offre la plus élevée l'emportait. Ce système était destiné à éviter les abus. Il eut surtout pour conséquence de freiner les ventes d'immeubles, puisqu'il n'était plus possible de faire de bonnes affaires en achetant à bas prix.

p. 39 : Alfred Fabre Luce, polémiste français de gauche qui dériva à l'extrême-droite. Il réussit l'exploit d'être emprisonné trois fois, d'abord par les Français en juin 1940, au camp de Gurs, puis par les Allemands, qu'il fréquentait, mais à qui il avait déplu, puis, encore une fois par les Français, à la Libération. Il laissera en particulier un *Journal de la France*.

"Officiellement, j'ai été chef de la division 5" : il s'agit donc, là encore, d'une promotion. A cause de l'arrestation, mystérieuse, de Pignerol, Mudry fut promu, et coiffa trois sections, et donc une centaine de personnes.

p. 40 : sur l'appartement. Il est vrai que les divers groupements de la collaboration, et en particulier le P.P.F. (Parti Populaire Français), cherchèrent à récupérer à bon compte des locaux auparavant occupés par des Juifs. Mais il s'agissait le plus souvent de boutiques bien placées. Devant ces demandes, le Commissariat accordait un bail provisoire.

p. 41 : "... on se battait pour que les acheteurs de biens juifs ne soient pas étrangers..". Philippe Verheyde a bien montré dans son livre *Les mauvais comptes de Vichy (Perrin, 1999)*, que les autorités françaises avaient peur de l'intrusion des Allemands dans des entreprises françaises à la faveur de l'aryanisation, mais aussi que cette peur était injustifiée. Les Allemands n'avaient pas d'intention de mainmise systématique sur les entreprises juives. La lutte contre ceci se passa surtout au niveau du ministère de la Production industrielle et à celui des Finances, et non pas au C.G.Q.J..

p. 44 : Gallien, propriétaire d'une usine de pneus à Neuilly. Proche de Darquier depuis 1937, dont il finançait la presse pro-allemande. Il entra au C.G.Q.J.,

comme chef de cabinet du commissaire, mais en vint rapidement au conflit violent avec Darquier. Il fut renvoyé en novembre 1942, donc effectivement au moment du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, et remplacé par Antignac.

p. 45 : la définition du Juif selon Vichy que donne Auguste Mudry est exacte. Avec deux grands-parents juifs, et un certificat de baptême, on était aryen.

"Darquier est parti". En février 1944, Darquier quitte le Commissariat. L'interim de la direction fut confiée à du Paty de Clam, pour quelques semaines, puis à Antignac lui-même.

p. 46 : "Action Française" : Mudry quitte sa réserve ici pour avouer qu'il avait été un militant de l'Action Française. Puis, il se rattrape, voyant qu'il a fait une erreur, et insiste pour dire qu'il n'était membre d'aucun parti.

Charles Mercier du Paty de Clam : il était le descendant de l'un des généraux rendus célèbres lors de l'affaire Dreyfus, celui la même qui avait arrêté le capitaine.

p. 47 : "administrateur des colonies" : du Paty de Clam était en effet officier colonial de carrière, en Syrie.
Il s'intéressa peu à l'activité du Commissariat. Il fut d'ailleurs acquitté à la Libération.

p. 50 : sur l'arrêt des ventes. On ne sait pas à quoi Mudry fait allusion exactement. Mais si un moratoire sur les ventes avait été décidé par lui, il aurait eu peu de conséquence, puisque les procédures étaient paralysées depuis de longs mois. Une entreprise ou un immeuble juif qui n'avait pas été vendu avant le milieu de 1943 avait peu de chance de l'être plus tard. Le Commissariat gérait très mal les dossiers, les obligations bureaucratiques alourdissaient encore, et surtout, les acheteurs potentiels se faisaient plus rares. On ne sait cependant pas précisément pourquoi il y eu cet arrêt. Auguste Mudry donne ici

une explication, qui est peut-être valable en partie (la mise au clair des procédures), mais sûrement pas dans ses intentions déclarées d'aider les Juifs.

p. 51-52 : Auguste Mudry décrit bien l'atmosphère du Commissariat dans les derniers mois de l'Occupation, ou tout allait à vau-l'eau.

p. 52 : "on sentait bien arriver l'armée américaine..." Il y a là une explication cohérente de l'arrêt des ventes.

p. 56 : A la Libération, le Commissariat fut placé sous séquestres. Un service des restitution des biens spoliés fut créé, et placé sous la responsabilité du ministère des Finances. Il s'installa tout d'abord dans les locaux mêmes du C.G.Q.J.. Il n'est pas tout à fait impossible qu'on ait embauché des fonctionnaires de rang subalterne du Commissariat dans ce nouveau service, parce qu'ils connaissaient les dossiers.

p. 57 : il s'agit de l'entreprise Louis-Dreyfus.

p. 58 : la scène décrite est typique de la Libération. Devant le Comité de Libération de l'établissement, qui décidait le sort des agents soupçonnés de collaboration, Mudry fut sauvé parce que des jeunes gens le créditèrent de leur avoir fait échapper au S.T.O..

p. 59 : la Haute-Cour de justice jugeait les secrétaires d'État ayant fait partie du gouvernement du maréchal Pétain. Les commissaires aux questions juives, qui avaient eu rang de ministre, y furent jugés. Darquier le fut par contumace, s'étant enfui en Espagne.

Mudry est effectivement passé devant un Comité d'épuration, mais il s'en est sorti sans mal.

p. 63 : l'histoire de l'arrestation de Mudry par une officine allemande (peut-être la Gestapo, qui était avenue Foch), n'est pour l'instant pas confirmée par les archives.

p. 64 "le docteur Blanke" : responsable d'une section économique de l'État-major militaire allemand de l'avenue Kléber. Très actif dans l'aryanisation économique. Il était membre du service de contrôle du Commissariat, ce dont se souvient Mudry à la page 66, tout en se contredisant, puisqu'il avait affirmé plus bas qu'il n'avait eu presque aucun contact avec les Allemands.

p. 66 : "Pervilleux" : il s'agit du commissaire Permillieux, l'un des responsables du service des étrangers - affaires juives, de la préfecture de police de Paris.

"P.Q.J." : l'ancienne section de l'Inspection du Commissariat, chargée des enquêtes sur les juifs et leurs biens, à la demande des services, fut transformée en Police aux Questions Juives, puis en SEC (Section d'enquête et de contrôle) en juillet 1942. Composée de policiers, elle fut rapidement très peu contrôlée et se livra à de nombreuses exactions sur les Juifs, en procédant, malgré l'interdiction à des arrestations, en pillant et en rançonnant. Dépendant d'abord du secrétaire général à la Police (René Bousquet), la P.Q.J. fut ensuite placée sous l'autorité du C.G.Q.J..

p. 72 : "Et d'ailleurs la loi de ... c'est Vallat" : Là encore, Mudry mélange des informations exactes et précises avec des approximations. Vallat était en effet un antisémite moins forcené que Darquier, mais beaucoup plus organisé. Les textes d'aryanisation ont été mis en place par lui. Darquier s'intéressait plus à battre les estrades, pour prononcer des diatribes d'une rare violence, qu'à suivre des dossiers du Commissariat.

p. 73 "... il a été créé sous la signature de Darquier de Pellepoix.." : on a vu que ce n'était pas le cas, et que c'était sous la direction de Xavier Vallat que ce Comité avait été installé.

Le nombre et la qualité des membres du Comité consultatif tels que les donne Auguste Mudry ne correspondent pas exactement à la réalité, mais ils s'en approchent.

"Darlan" : ceci est exact, Laval n'était pas encore chef du gouvernement. Il ne revint au pouvoir qu'en avril 1942.

p. 74 : "Nous on faisait un dossier complet avec rapport d'architectes sur l'état des lieux, rapport d'un commissaire aux comptes.." : les dossiers d'aryanisation ouvert au SCAP étaient remplis de rapports "d'expertise", dont ceux, mensuels normalement, de l'administrateur provisoire. Pour les entreprises les plus importantes, un commissaire aux comptes était nommé par le Trésor, et il envoyait également des rapports sur la gestion de l'administrateur. Lorsqu'un immeuble devait être vendu, les ordonnances prévoyaient qu'un expert, en général un architecte, devait évaluer l'immeuble afin d'aider à fixer la mise à prix.

p. 75 "le Crédit Foncier..." : cet organisme paraétatique, qui faisait des prêts sur hypothèques, était en effet représenté au Comité, mais il est douteux que ce soit son directeur général qui se soit déplacé pour les réunions.

p. 76 : la description de la procédure est exacte, au moins pour le département de la Seine.

".. la fameuse origine des fonds" : un article de la loi du 22 juillet 1941, prévoyait que l'origine des fonds de l'acquéreur d'un bien juif devait être contrôlée, afin d'éviter que de l'argent appartenant à des Juifs ne puisse être réintroduit dans les circuits économiques.

"administrateur judiciaire" : il s'agit de l'administrateur provisoire. Il est exact que c'était lui qui faisait un rapport sur l'origine des fonds de la vente. Mudry fait allusion à la clause suspensive. Elle n'était pas dû à un article de loi, mais devint une habitude dès l'automne 1941. Lors d'une vente de bien juif, le notaire ajoutait dans le contrat une clause suspensive, qui n'était réalisée qu'après l'homologation de la vente par le C.G.Q.J., qui lui même ne se prononçait pas avant d'avoir eu l'accord des autorités allemandes, et, selon les cas, des organismes professionnels et des comités d'organisation. Contrairement à ce que dit Mudry, qui est plus vague sur les modalités de

réalisation de l'acte de vente, la procédure prenait des mois, voire des années. Bien peu d'immeubles ont vu ainsi leur vente aboutir avant la Libération.

p. 78 : la description donnée ici de la difficulté d'une vente lorsque l'immeuble appartenait à une femme juive mariée à un non-juif est intéressante. Le cas n'a pas encore été détaillé dans la littérature portant sur l'aryanisation. Pour un couple "mixte", le statut racial de la communauté était celui du mari. Le cas décrit ici avec précision par Auguste Mudry est donc plausible. Quant aux avertissements donnés par lui aux acheteurs, il ne s'agissait bien sûr pas d'éviter des ventes, mais d'empêcher que l'acheteur ne se retrouve pris dans des difficultés imprévisibles. D'autres cas de tels avertissements ont été trouvés, par exemple donnés par la chambre des notaires de Rouen.

p. 79 ".. il pourrait y avoir un retour de bateau " : de baton! Ce calcul a été présent dans le choix de nombreux acheteurs potentiels. Alors qu'ils furent nombreux au début de l'Occupation, ils se firent de plus en plus rares à partir de 1943. Les gens informés savaient qu'une victoire alliée risquait de remettre en cause les ventes. Au début de 1944, des acheteurs de biens juifs créèrent même une association pour défendre leurs intérêts, en prévision du Débarquement.

p. 80 : "les préfectures, c'était pas clair" : en effet, les procédures d'aryanisation en province étaient différentes de celles de la Seine. Elles étaient aussi moins strictes et des variantes ont pu exister entre départements.

"La Zone Sud, je ne m'en suis pas occupé" : le Commissariat général aux questions juives était bicéphale, et il y avait une direction à Vichy. Les dossiers de la zone sud étaient traités là.

p. 81 : le rapport régulier aux Allemands est un fait exact.

"J'en ai eu que par téléphone" : ceci est inexact, puisque, on l'a dit, un bureau allemand était installé dans les locaux mêmes du Commissariat.

p. 83 : "Quand il y avait encore la liberté de circuler" : Mudry ici cherche encore à se disculper. En fait, il fut très difficile de se rendre en zone sud durant toute l'Occupation. Il fallait obtenir un laissez-passer, souvent avec des appuis, ou pour une raison bien précise. Le fait de travailler pour le C.G.Q.J. permettait d'avoir plus facilement l'autorisation, mais ce n'était pas automatique. La ligne de démarcation resta en place après l'invasion de la zone sud, le 11 novembre 1942. Elle fut beaucoup assouplie en mars 1943.

p. 84 : ".. c'était quand même mieux maintenant quand les troupes allemandes étaient là plutôt que les troupes italiennes qui étaient des sauvages". Après novembre 1942, et jusqu'en septembre 1943, la Savoie fut occupée par les troupes italiennes, comme les huit départements à l'est du Rhône. Cette zone devint un refuge pour les Juifs. A partir de 1943, la Savoie fut aussi une région de maquis, comme celui des Glières. Auguste Mudry se trompe ici, dans un but précis probablement : l'occupation italienne a été, à tout point de vue, beaucoup plus légère que l'occupation allemande. En particulier, les Italiens empêchèrent, en s'opposant parfois aux forces françaises, la déportation des Juifs.

p. 86 : "C'était la vente de gré à gré" : c'est exact, et il est exact aussi que de nombreuses malversations ont eu lieu lors de l'acquisition d'entreprises juives, à cause de la corruption de certains administrateurs provisoires ou de celle des fonctionnaires du Commissariat général aux questions juives.

p.87 : "la banque Worms..." : on n'a vu qu'il s'agissait en fait de l'entreprise Louis-Dreyfus. La banque Worms ne fut pas placée sous administration provisoire du SCAP; ses dirigeants réussirent, dès octobre 1940, à prouver qu'ils n'étaient pas juifs. Par contre, la banque subit la nomination d'un administrateur allemand.

p. 87 : "Opéra de Minuit" : il s'agit peut-être d'Opera Mundi. En lisant les dossiers du Commissariat, on relève un fait curieux : le papier de brouillon utilisé venait de cette entreprise; on y lit encore l'en-tête.

p.88 : Après des heures d'entretien, Auguste Mudry contrôle moins son discours, et on note que ressort un antisémitisme quasi intact datant de l'Occupation, avec le mythe de la fortune juive.

p. 89 : les souvenirs se poursuivent, avec l'identification du Juif avec l'étranger.

Il s'agit là aussi de la défense de Vichy, mise en place immédiatement à la Libération, et répétée dans tous les procès en Haute-Cour : Vichy aurait voulu défendre des biens considérés comme français. Mudry met le doigt sur la contraction qui est que la nationalité du juif ne changeait rien aux procédures.

p. 91 : Autre procédé classique de la rhétorique antisémite, celui de faire porter aux Juifs eux-mêmes la responsabilité de la persécution. Mudry suggère que c'était des Juifs "camouflés" qui achetaient des biens juifs.

".. des subsides.." : cela est faux. La Caisse des dépôts ne versait pas de subsides mensuels. Ceux-ci ne pouvaient être prélevés que sur un compte en banque.

p. 92 : "Il n'y avait plus que les fauchés à Paris" : les Juifs les plus fortunés, mais pas tous, ont pu quitter la capitale et se réfugier en zone sud. Ceux dont la subsistance dépendait d'un emploi, souvent précaire, les Juifs étrangers en particulier, eurent plus de difficultés à quitter la capitale. Il le firent en tout cas plus tardivement, souvent après l'été 1942.

"Entr'aide d'Hiver du Maréchal" : cet organisme vichyste dépendait du Secours National, et apportait de l'aide aux indigents, aux sinistrés, aux familles de prisonniers. Les dirigeants en étaient des notables pro-vichy.

p. 93 : "le parti communiste s'est divisé en deux" : le Congrès d'Amiens, en 1920, donna naissance au Parti Communiste Français et à la SFIO.

p. 94 : Marcel Déat, dirigeant communiste, dériva, dans les années 1930, vers le fascisme. Durant l'Occupation, il dirigea le R.N.P., le Rassemblement National Populaire, mouvement collaborationniste.

p. 98 : Je n'ai pas retrouvé dans le livre de Joseph Billig ce qu'affirme Mudry.

p. 100 ".. et même de la République française avant" : ceci contredit son récit, puisque Mudry n'est entré au Commissariat qu'en 1942.

"Drancy" : après la Libération du camp, il servit à interner des personnes soupçonnées de collaboration. Beaucoup de personnalités de Vichy passèrent par là. Sacha Guitry, humoriste, dramaturge et cinéaste très célèbre à l'époque, fut l'un des plus célèbres internés. Il a vait largement fréquenté les Allemands, et en particulier les milieux de l'ambassade.

P.P.F : Parti Populaire Français, dirigé par Jacques Doriot. Parti collaborationniste et fasciste français.

p. 101 : "Et dans les 48 heures, j'étais sur la liste des libérés" : cette histoire est bien étrange. Comment un interné pouvait-il avoir assez d'influence pour faire libérer l'un de ses codétenus?

p. 102 : "Yvry : il s'agit de la base militaire d'Evry, en banlieue parisienne (actuellement dans le département de l'Essone).

p. 103 : à partir de novembre 1944, une série d'ordonnances françaises organisèrent la restitution des biens spoliés. Le principal texte de loi fut l'ordonnance du 21 avril 1945.

"Il y a eu peut-être d'autres juifs qui ont obtenu de leurs acheteurs aryens, un supplément après pour qu'ils gardent leurs immeubles". Dans certains cas, les propriétaires spoliés décidèrent de confirmer la vente, en gardant l'argent versé. Comme la période en question fut une période d'inflation, la somme de la vente, bloquée à la Caisse des dépôts ou chez un notaire, s'était dévaluée,

et les propriétaires juifs demandèrent un supplément de paiement. Les accords furent dans ce cas amiables.

p. 105 : "Stein" : il s'agit sans doute du professeur Ady Steg, qui est venu interroger Mudry dans le cadre de la mission Mattéoli.

"l'incendie" : quelques mois avant l'entretien, un hangar appartenant à l'usine de construction aéronautique de Mudry avait brûlé.

p. 109 : "Helbronner" : Jacques Helbronner, membre du Conseil d'État, fut, durant l'Occupation, président du consistoire central israélite. En affirmant que c'est Helbronner qui a écrit, ou inspiré la grande loi d'aryanisation (ce qui est naturellement absurde), Mudry non seulement minore la persécution des Juifs, mais se dédouane également. Quant au nombre plutôt limitée des ventes d'entreprises et d'immeubles juifs, 8000 tout de même, il est dû aux nombreuses mises en liquidation et à l'incurie administrative du Commissariat, et sûrement pas à une volonté délibérée protéger les biens des Juifs.